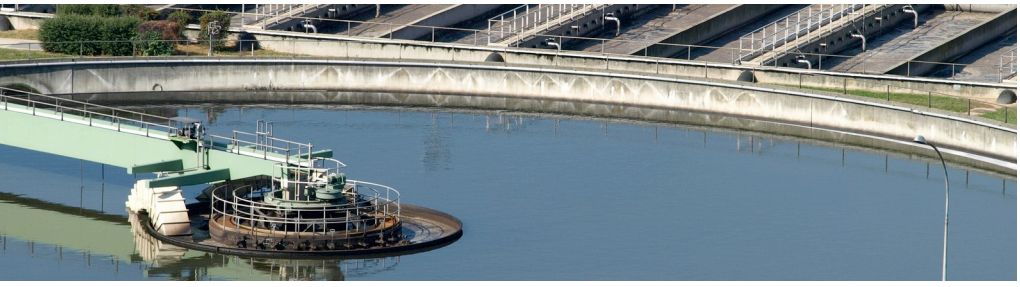
Rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise









CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

AVRIL 2013

Sommaire

2 Données clés au 31 décembre 2012

3 La CEB et la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)

4 Faits marquants Avril 2009 – Avril 2013

6 Les États membres de la CEB

7 CEB : la banque du développement social en Europe

7 MISSION ET GOUVERNANCE

9 UN POSITIONNEMENT RESPONSABLE

9 CONFORMITÉ AUX BONNES PRATIQUES ET INTÉGRITÉ

10 Des financements socialement responsables

10 APPORTER UNE VALEUR SOCIALE RÉELLE

11 ACCENTUER LA QUALITÉ ET LA TRANSPARENCE DES PROJETS

11 ÉLABORER DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT INNOVANTS

12 L'INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

13 Une gestion durable de l'Institution

13 TRAVAILLER DE MANIÈRE RESPONSABLE

14 GÉRER SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

15 INFORMER ET COMMUNIQUER

16 Indicateurs GRI

Données clés au 31 décembre 2012

Corporate

♦ **Premier Accord Partiel du Conseil de l'Europe signé le 16 avril 1956**

♦ **40 États membres**

♦ **Chiffres clés**

	en € millions
Encours de prêts	12 131
Fonds propres	7 116
Capitaux propres	2 262
Total du bilan	26 858
Bénéfices	120,2

Financements

	28 Projets approuvés	Prêts décaissés
Lignes d'action sectorielle		
Renforcement de l'intégration sociale	79%	63%
Gestion de l'environnement	4%	23%
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	17%	14%
Total *(en € millions)*	**1 798**	**1 584**
En faveur des pays cibles (*) *(en € millions)*	903	989

(*) 21 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est membres de la CEB

Fonctionnement

♦ **Déplacements :**
2 567 611 km
821 t. éq. CO_2

♦ **Consommation d'énergie**
Électricité : 940 MWh
Chauffage : 849 MWh

♦ **Consommation de papier :**
10 tonnes

♦ **182 agents et 4 élus du Management**

♦ **28 nationalités**

♦ **53% femmes**
47% hommes

La CEB et la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)

La CEB favorise la croissance durable en finançant des projets qui renforcent la cohésion sociale, protègent l'environnement et, à terme, améliorent la vie des Européens. Nous sommes conscients que la prise en compte des aspects écologiques et sociaux fait partie des bonnes pratiques et favorise le développement durable. Nous sommes également convaincus que cette approche améliore l'avantage concurrentiel des clients de la Banque et que croissance économique, inclusion sociale et environnement sain vont de pair.

En tant qu'institution financière internationale (IFI), dont la mission est de favoriser la cohésion sociale et d'aider les populations les plus vulnérables, la Banque met un accent particulier sur les questions liées à la responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Dans ce cinquième rapport sur la RSE, la CEB expose son point de vue sur son rôle vis-à-vis de la société dans son ensemble et témoigne de son engagement en faveur d'un avenir durable.

Ce document n'entend pas énumérer les actions, les politiques ou les engagements de la CEB, mais plutôt donner au lecteur une vision claire sur la manière dont la Banque envisage son travail et son influence sur la société. Grâce à un cadre simplifié et une présentation améliorée, nous espérons que ce cinquième rapport sur la RSE facilitera vos comparaisons (d'une année sur l'autre et avec nos pairs) tout en permettant à nos réflexions de mûrir.

"La CEB favorise la croissance durable en finançant des projets qui renforcent la cohésion sociale, protègent l'environnement et, à terme, améliorent la vie des Européens"

Rolf Wenzel, Gouverneur



Transparence, responsabilité et lucidité constituent des éléments importants de la politique de la CEB si elle souhaite demeurer un outil essentiel et efficace au service du développement social en Europe. C'est l'une des raisons qui justifient toutes les mesures prises ces dernières années et en particulier ces douze derniers mois.

Le rapport en bref

Depuis la publication du premier rapport sur la RSE, en 2009, ce document se compose de trois parties présentant la nature même de l'Institution (Partie 1 - CEB : la banque du développement social en Europe), la manière dont la Banque développe son activité de projets/prêts (Partie 2 - des financements socialement responsables) et sa manière de fonctionner (Partie 3 - une gestion durable de l'Institution).

De même, les principes qui sous-tendent l'élaboration d'un rapport sur la RSE n'ont pas été modifiés. Ainsi, celui-ci s'appuie pour l'essentiel sur une information publique préexistante. Ensuite, une attention particulière a été portée : (i) à la comparaison avec les pratiques et normes en vigueur, en considérant les rapports équivalents produits par d'autres IFI, (ii) au reflet des spécificités de la CEB (mandat, ressources, mode opératoire, etc.) et (iii) à la cohérence entre les volets interne (fonctionnement) et externe (activité de financement) de la RSE.

Dans le même temps, ce rapport continue d'évoluer. Depuis la dernière version, marquée par un changement de forme, le rapport est interactif. Il propose des liens vers les pages et documents concernés du site Internet de la CEB et intègre le cadre GRI (*Global Reporting Initiative*). Enfin, son format a été réduit afin d'en améliorer la lisibilité et de se recentrer sur les informations relatives à la RSE.

Faits marquants(*) Avril 2009 - Avril 2013

Premier rapport sur la RSE

Création d'un Département de la *Compliance*

Nouveau règlement pour la protection des données personnelles

Adoption de trois nouveaux Codes de Conduite

Plan de développement 2010-2014

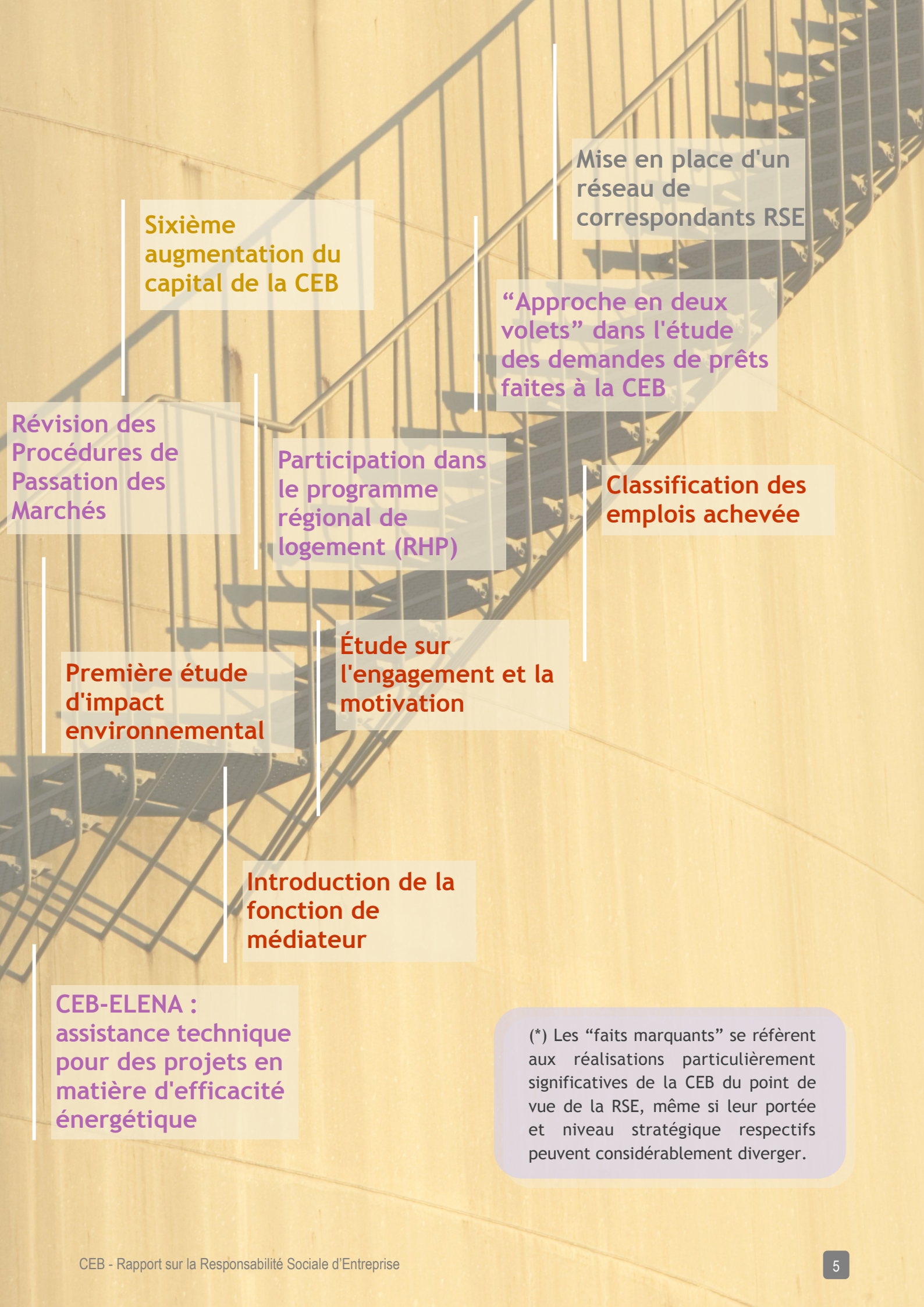
Charte du Développement Durable pour les agents de la CEB

Adoption d'une réforme de la gouvernance

Adoption d'une Politique Environnementale

Mise à jour de la Politique d'Information Publique

Lancement officiel du Western Balkans Investment Framework (WBIF)



(*) Les "faits marquants" se réfèrent aux réalisations particulièrement significatives de la CEB du point de vue de la RSE, même si leur portée et niveau stratégique respectifs peuvent considérablement diverger.

Les États membres de la CEB

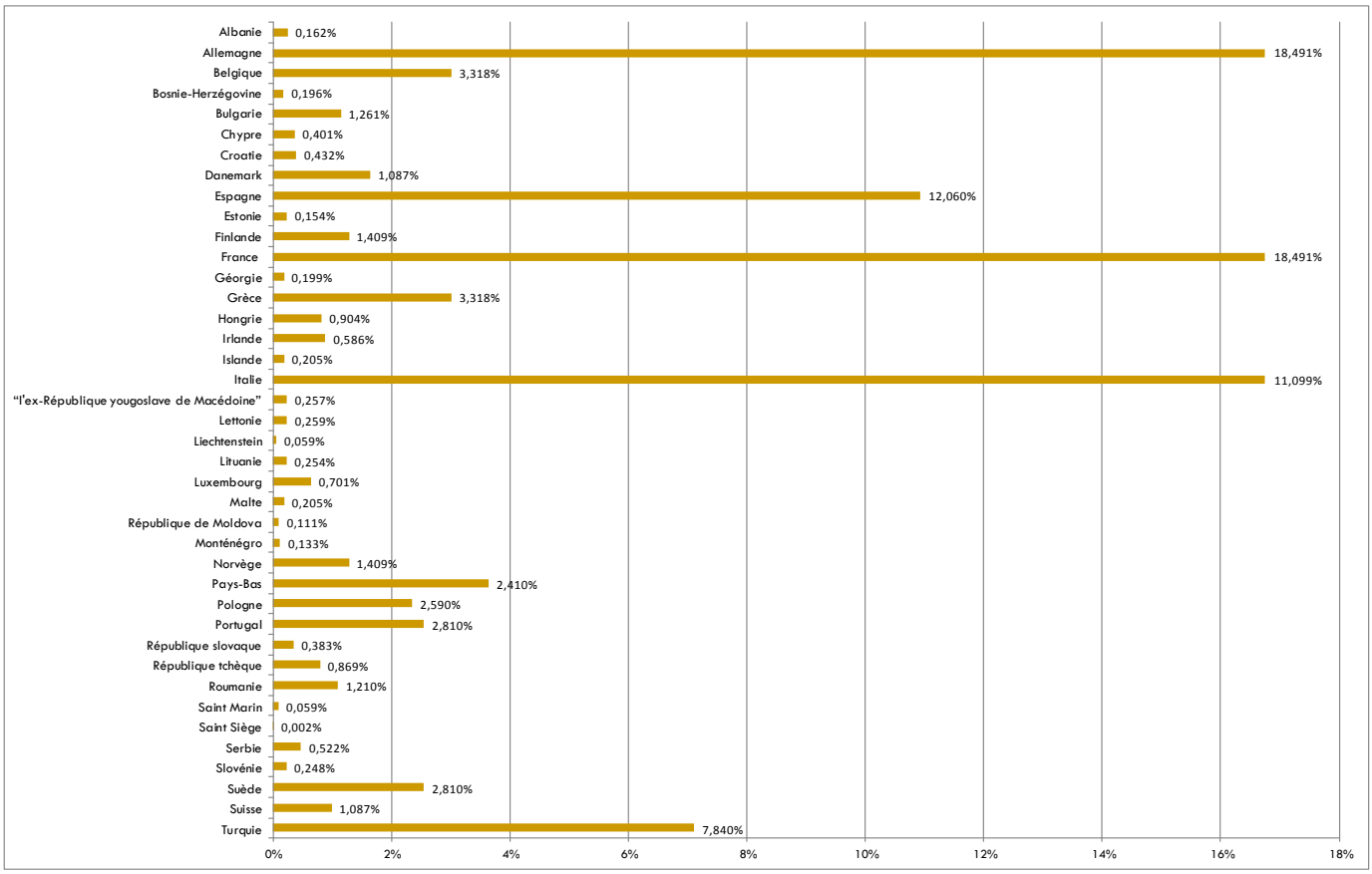
Les actionnaires de la Banque

Les 40 États membres de la CEB :

** Pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est*

	Année d'adhésion
Albanie *	1999
Allemagne	1956
Belgique	1956
Bosnie-Herzégovine *	2003
Bulgarie *	1994
Chypre *	1962
Croatie *	1997
Danemark	1978
Espagne	1978
Estonie *	1998
Finlande	1991
France	1956
Géorgie *	2007
Grèce	1956
Hongrie *	1998
Irlande	2004
Islande	1956
Italie	1956
"l'ex-République yougoslave de Macédoine" *	1997
Lettonie *	1998
Liechtenstein	1976
Lituanie *	1996
Luxembourg	1956
Malte *	1973
Moldova (République de)*	1998
Monténégro *	2007
Norvège	1978
Pays-Bas	1978
Pologne *	1998
Portugal	1976
République slovaque *	1998
République tchèque *	1999
Roumanie *	1996
Saint-Marin	1989
Saint-Siège	1973
Serbie *	2004
Slovénie *	1994
Suède	1977
Suisse	1974
Turquie *	1956

Répartition du capital souscrit de la CEB au 31 décembre 2012



CEB : la banque du développement social en Europe

Nous contribuons à la cohésion sociale et au développement social durable de nos 40 États membres

I MISSION ET GOUVERNANCE

La responsabilité sociale d'entreprise s'ancre dans le mandat de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB).

Une mission sociale unique

En tant que banque du développement social en Europe, la CEB a pour mission de contribuer à la cohésion sociale et au développement social durable dans ses 40 États membres. Cette responsabilité se reflète dans le soutien apporté à une croissance durable et inclusive qui garantira la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Les activités et décisions de la CEB répondent à la nécessité d'améliorer les impacts environnementaux et sociaux, de favoriser la gouvernance et de renforcer le tissu même de la société. Ainsi, la CEB contribue à la cohésion sociale et doit rendre compte à ses parties prenantes ainsi qu'à la société.



Le mandat et la mission de la Banque sont définis dans son Statut, tel qu'adopté en juin 1993 et amendé trois fois depuis. Procédant d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe, la CEB a la responsabilité de mettre en œuvre les valeurs du Conseil dans la sphère économique. Pour ce faire, elle accorde des prêts et des subventions à des projets en fonction des trois **lignes d'action sectorielle suivantes** :

- Le renforcement de l'intégration sociale
- La gestion de l'environnement
- Le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Accent sur la gouvernance

Une bonne gouvernance est un élément clé du fonctionnement efficace d'une banque multilatérale de développement telle que la CEB. Aux termes de l'Article VIII du Statut, l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur et le Comité de surveillance.

Le secrétariat des organes de la CEB est assuré par le "Secrétariat de l'Accord partiel sur la Banque de Développement du Conseil de l'Europe", situé à Strasbourg.

En tant qu'"organe suprême" de l'Institution, le **Conseil de direction** détermine les orientations générales de la Banque, fixe les conditions d'adhésion d'autres pays, nomme le Gouverneur, décide des augmentations de capital et approuve le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque.

Le **Conseil d'administration** exerce tous les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil de direction, met en place et supervise les politiques opérationnelles, approuve les projets d'investissement soumis par les gouvernements et vote le budget de fonctionnement de la Banque.

Le **Gouverneur** est le représentant légal de la Banque. Il est le chef des services opérationnels de la Banque et en assure la gestion courante.

Le 18 décembre 2011, M. Rolf Wenzel a pris ses fonctions de Gouverneur de la CEB pour un mandat de cinq ans. Le Gouverneur est assisté d'un ou plusieurs Vice-Gouverneurs (trois à l'heure actuelle).

Le **Comité de surveillance** est composé de trois membres nommés par le Conseil de direction. Il est chargé de vérifier les comptes annuels.

Dans le respect des principes de bonne gouvernance, le Gouverneur s'attache à réunir les conditions d'une prise de décision efficace, qui passent par la mise en place de règles de délégation aux Vice-Gouverneurs et de la collégialité à travers les comités internes. La collégialité vise à assurer la transparence et la compréhension du processus décisionnel, à faciliter la bonne application de décisions prises en toute connaissance de cause et à fédérer une équipe de direction au service de l'intérêt général de l'Institution.

II UN POSITIONNEMENT RESPONSABLE

Une perspective de long terme

La mission sociale de la CEB s'exerce dans un cadre stratégique où sont définis ses grandes orientations et objectifs. Ceux-ci sont formalisés dans son "Plan de développement 2010-2014", qui décrit la politique de prêt de la Banque, ses lignes d'action géographiques et sectorielles, leur logique, les moyens budgétaires et opérationnels nécessaires à leur mise en œuvre, ainsi que l'adéquation entre ces objectifs et le capital de l'Institution.

Au-delà de ce cadre stratégique, la Banque a mené en 2012 une vaste réflexion afin de mieux relever les défis à venir. Plusieurs domaines spécifiques de renforcement des politiques et des moyens d'action de la CEB ont ainsi été identifiés. Dans ce contexte, 2013 verra le lancement de larges discussions au sujet du nouveau Plan de développement à moyen terme, qui constituera la feuille de route stratégique de la Banque pour les prochaines années.

Dans le même temps, la capacité de la CEB à s'adapter à un environnement en constante évolution fait l'objet d'une attention renouvelée. Cela se reflète dans la décision du Gouverneur de procéder à la réorganisation de la Banque, qui a pris effet le 1er février 2013.

Un positionnement unique pour travailler ensemble

Ces dernières années, la CEB a tissé un réseau de partenariats étroits avec d'autres organisations internationales. Cette politique de coopération répond à une exigence majeure : permettre à la Banque d'accroître ses moyens d'action et, ainsi, d'améliorer sa valeur ajoutée. Ce faisant, la nature de la coopération recherchée par la CEB porte en priorité sur des financements additionnels et des domaines d'expertise complémentaires.

À cette fin, la Banque a signé plusieurs accords-cadres de coopération (*Memoranda of Understanding*) bilatéraux et multilatéraux. En particulier, la CEB est un partenaire naturel d'autres institutions financières internationales (IFI) et organisations internationales actives dans le domaine social, dont notamment plusieurs agences spécialisées des Nations Unies.

Se positionner comme une organisation responsable et viable

Outre ses liens naturels avec le Conseil de l'Europe, le renforcement de la coopération avec l'Union européenne (UE) est un axe stratégique pour la CEB. Plus concrètement, la Banque participe à différents mécanismes de coopération sous l'égide de l'UE. Dans le contexte du cadre financier pluriannuel de l'UE 2014-2020, la CEB contribue activement à de nouvelles initiatives financées par la Commission européenne, afin de privilégier le panachage prêts-subventions (*blending*), et des instruments financiers et innovants.



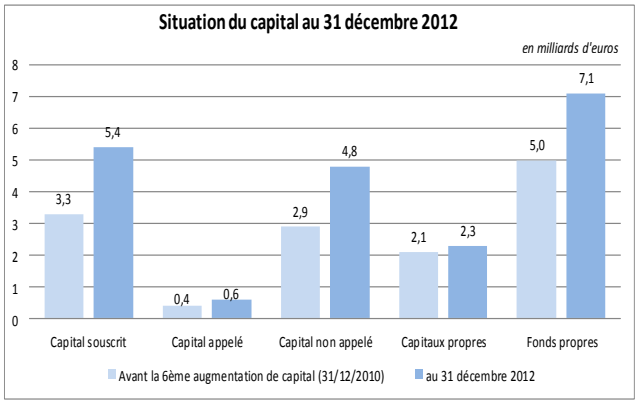
Solidité financière et gestion des risques

Afin de remplir efficacement son mandat, la Banque cherche en permanence à renforcer ses ressources et sa base en capital. C'est dans cette perspective que les organes collégiaux ont approuvé la **sixième augmentation de capital de la CEB** en février 2011. Celle-ci a pris effet le 31 décembre 2011. Elle témoigne du soutien dont la CEB bénéficie de la part de ses actionnaires et permettra de mobiliser davantage de ressources pour investir dans le développement social au sein de ses États membres.

La CEB est notée par les trois principales agences de notation Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's et a obtenu, pour ses opérations à long terme, les **notations** Aaa/AA+ : Aaa, perspective négative, par Moody's (8 décembre 2012), AA+, perspective stable, par Fitch Ratings (25 septembre 2012) et AA+, perspective stable, par Standard & Poor's (27 décembre 2012). Certes, la crise prolongée en Europe, qui entraîne des baisses de notation chez ses emprunteurs et actionnaires, met la CEB sous pression. Néanmoins, la Banque continue de faire preuve de résilience et d'enregistrer de bons résultats (voir les chiffres clés, p. 2).

En matière de gestion des risques, même si la CEB n'est pas soumise aux règles prudentielles et de contrôle de la profession bancaire (de par son statut international), le système qu'elle a mis en place est régulièrement actualisé conformément aux recommandations du Comité de Bâle, aux directives de l'Union européenne et aux bonnes pratiques des IFI. La CEB dispose d'une **gestion des risques intégrée** et indépendante de ses activités opérationnelles, qui s'accompagne de standards de supervision solides. La gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité et du risque opérationnel, bénéficie ainsi d'un cadre clairement défini, et une attention particulière est portée à l'application des meilleures pratiques bancaires en la matière.

La solidité financière de la Banque lui permet d'avoir accès aux marchés de capitaux à des conditions favorables, comme l'a montré sa première émission benchmark de 2013, d'une valeur de 1,25 milliard de dollars et d'une maturité de 5 ans, lancée le 28 février.



III CONFORMITÉ AUX BONNES PRATIQUES ET INTÉGRITÉ

En sa qualité de banque de développement, qui plus est à vocation sociale et placée sous la "haute autorité du Conseil de l'Europe", la CEB s'engage à respecter l'exigence d'**intégrité** dans son fonctionnement et la conduite de ses activités.

À l'instar des autres institutions financières internationales, la CEB dispose d'une politique de *compliance* afin de veiller à ce que ses activités soient conformes à ses propres règles, notamment les **codes de conduite** applicables aux organes collégiaux, au Comité de surveillance, aux hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et à l'ensemble des membres du personnel.

En juin 2012, le Conseil de direction de la CEB a révisé sa **Politique de *Compliance***. L'une des principales évolutions a été la mise en place d'un Comité *Compliance* au sein du Conseil de direction, chargé d'intervenir en cas d'allégations de violation des codes de conduite applicables par le Gouverneur, les membres des organes collégiaux, y compris leurs présidents, ou un membre du Comité de surveillance.

Le Directeur du contrôle de la conformité (*Chief Compliance Officer*, CCO) joue un rôle clé pour s'assurer que la Banque agit avec intégrité. À ce titre, il a demandé en juillet 2012 à ce que tous les membres du personnel confirment par écrit qu'ils ont lu et compris le code de conduite applicable et qu'ils en respectent toutes les dispositions.

La Politique de *compliance* garantit également que la CEB adhère aux **bonnes pratiques** prescrites par les organisations "normatives" de référence dans ses différents domaines d'activité.

Conformément aux ***Integrity Due Diligence Guidelines***, le CCO continue de veiller à ce que les intermédiaires financiers de la CEB respectent les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) en matière de **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/CFT).** À cette fin, le CCO a suivi de près les travaux du **GAFI** et du **Forum mondial de l'OCDE** sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, afin d'actualiser la **liste des juridictions sous surveillance** de la CEB, qui est prise en compte pour les activités de prêt et d'emprunt/trésorerie de la Banque. À cet égard, il est important de noter la participation de la CEB, en tant que membre observateur, à plusieurs instances du Conseil de l'Europe spécialisées dans ces domaines, telles que le GRECO (Groupe d'États contre la corruption) ou MONEYVAL (Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Des financements socialement responsables

I APPORTER UNE VALEUR SOCIALE RÉELLE

Conformément à son mandat, la CEB cherche en priorité à soutenir un développement économique et social inclusif et l'amélioration durable des conditions de vie des bénéficiaires finaux dans tous ses États membres.

En 2012, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé 28 demandes de prêts pour un montant total de € 1 798 millions, et deux dons pour un montant cumulé de € 0,9 million. À l'instar des années précédentes, la Banque a également poursuivi son engagement à l'égard des lignes d'action sectorielles les plus à même d'apporter de la valeur ajoutée. Rien qu'en 2012, les projets en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté € 1 411 millions, soit 78,5% de l'ensemble des approbations de projets pour l'année.

Au sein des opérations destinées à renforcer l'intégration sociale, la CEB considère que le **soutien aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)** joue un rôle important dans la promotion d'un développement économique et social durable. En 2012, € 826 millions, soit 46,5% de l'ensemble des approbations de projets de l'année, ont été alloués à des opérations de soutien à la création et au maintien d'emplois dans les MPME. Or, celles-ci ont été particulièrement touchées dans le contexte actuel de tourmente financière et d'accès restreint aux financements. Compte tenu de son orientation sociale, la CEB adapte ses projets dans ce domaine aux plus petites structures du secteur des MPME. Dès lors, le soutien apporté aux programmes de crédit-bail par le biais des institutions financières partenaires est considéré par la Banque comme un moyen particulièrement efficace d'atteindre les micro- et petites entreprises.

Les autres domaines d'intervention de la CEB sont également pour la Banque l'occasion de prouver son engagement en faveur des prêts socialement responsables. Les projets d'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées constituent l'une des priorités statutaires de l'action de la Banque. Grâce au financement partiel de programmes et d'activités bénéficiant aux populations les plus vulnérables, la Banque contribue directement au **renforcement de l'inclusion sociale**. Dans le contexte actuel d'austérité, la mise à disposition de services dédiés aux groupes sociaux vulnérables et exclus revêt de plus en plus d'importance.

Lignes d'action sectorielle	Secteurs d'intervention
Renforcement de l'intégration sociale	• Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées • Logement pour les personnes à bas revenus • Création et maintien d'emplois viables • Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural
Gestion de l'environnement	• Catastrophes naturelles ou écologiques • Protection de l'environnement • Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	• Santé • Éducation et formation professionnelle • Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

La mise à disposition de **logements décents et abordables pour les personnes à faible revenu et d'autres populations vulnérables** (réfugiés, migrants ou personnes handicapées) constitue l'un des moyens les plus efficaces de renforcer la cohésion sociale dans les États membres de la Banque. Sous un angle plus large, celle-ci joue également un rôle dans le renouveau urbain et le programme de "communautés durables" à travers le financement de projets de réhabilitation de logements et d'infrastructures municipales rattachées. Ces projets sont conçus pour répondre efficacement aux nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux qui se posent dans les zones urbaines. La CEB s'efforce également de promouvoir les "bâtiments et infrastructures verts", notamment les logements économes en énergie et les infrastructures urbaines respectueuses de l'environnement, avec pour objectif de réduire l'empreinte écologique des constructions.

La CEB est la seule IFI à financer des projets concernant **l'administration publique et le domaine judiciaire.** Ce soutien lui permet de contribuer à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services administratifs et judiciaires de ses États membres. La CEB n'apporte pas simplement des ressources financières stables et de long terme adaptées à la nature de cet investissement social prioritaire. Son engagement ajoute de la valeur grâce à l'expérience acquise dans l'instruction et l'élaboration de projets d'infrastructures judiciaires, en veillant notamment à ce que les projets financés respectent les droits de l'homme.

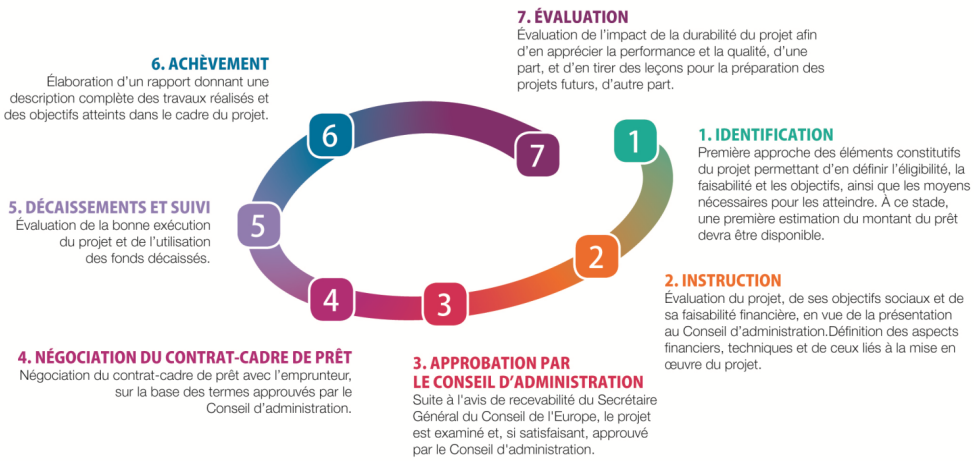
II ACCENTUER LA QUALITÉ ET LA TRANSPARENCE DES PROJETS

La priorité accordée par la CEB à la réalisation de projets de qualité exige davantage d'assistance au stade de la préparation comme durant leur mise en œuvre, afin de limiter les risques et d'en assurer la pérennité. Dans ce contexte, **les équipes de la Banque sont toujours plus impliquées dans le processus de conception, de préparation et de suivi des projets**, avec pour double objectif d'optimiser les ressources déployées et la qualité des projets. À cet égard, des discussions à haut niveau et des réunions de groupes de travail se sont tenues au cours de l'année 2012, afin de contribuer au développement d'un cadre visant à réaffirmer le mandat social de la CEB, à renforcer la valeur sociale de ses projets ainsi qu'à améliorer la transparence et la communication.

En 2012, la Banque a adopté une "approche à deux volets" permettant d'instruire les demandes de prêts qui lui sont adressées en évaluant la valeur sociale de chacune d'elle, sur la base de la valeur sociale du projet lui-même et d'une note reflétant la situation socioéconomique du pays concerné. En contribuant à améliorer la sélection des demandes de prêt, cette nouvelle approche globale permet à la Banque de suivre de beaucoup plus près la valeur sociale de son portefeuille de projets.

En outre, le **format révisé de présentation des projets** apporte au Conseil d'administration de la Banque des informations supplémentaires concernant la valeur ajoutée de la CEB et les effets sociaux escomptés. Ce format décrit également de manière plus détaillée les modalités prévues concernant le suivi de la mise en œuvre des projets et l'allocation appropriée des fonds de la Banque. Le nouveau format se réfère explicitement à la prise en compte des expériences passées de la CEB et d'autres IFI, ou des bonnes pratiques internationales, le cas échéant, dans la mise en place du projet durant l'instruction.

Le cycle du projet





III ÉLABORER DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT INNOVANTS

Déterminée à poursuivre l'élargissement de ses moyens d'action, la CEB a cherché à renforcer sa politique de coopération avec d'autres organisations internationales, tant pour étendre son champ d'activité que pour accroître l'efficacité et la pertinence de ses interventions. Cela a permis, entre autres, d'améliorer la préparation des projets grâce à plusieurs mécanismes de soutien, tels que les subventions du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (WBIF) et autres instruments de financement élaborés en coopération avec diverses institutions internationales.

La gestion par la CEB de plusieurs fonds fiduciaires (le "Compte fiduciaire norvégien", le "Compte espagnol pour la cohésion sociale" et le "Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme"), sous-tend la capacité de la Banque à aider réellement la préparation des projets qu'elle finance (en mettant ainsi l'accent, dès le départ, sur leur forte valeur ajoutée). La Banque dispose également d'un Compte de dividende social, anciennement Compte fiduciaire sélectif, qui lui permet de fournir une assistance technique, des bonifications de taux d'intérêt, des subventions et des garanties pour les projets pilotes.

De plus, la CEB a récemment assumé un nouveau rôle fiduciaire au sein du "Programme régional de logement (RHP)" destiné aux réfugiés et personnes déplacées dans les Balkans occidentaux, ce qui est une façon de renforcer son mandat social et d'utiliser son expertise technique dans le domaine social pour proposer de nouvelles manières d'atteindre les populations les plus vulnérables.

IV L'INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

La démarche de la CEB vis-à-vis du développement social consiste à encourager une relation durable entre les populations et leur environnement. Sa Politique environnementale exige que les questions de durabilité soient traitées en amont. Grâce à ses mécanismes d'instruction et de suivi, la CEB cherche à s'assurer que les projets qu'elle finance sont conçus et mis en œuvre de telle sorte que les bénéfices sociaux et environnementaux soient optimisés et que leurs impacts négatifs soient évités ou minimisés.

L'intégration des questions environnementales dans les opérations de prêts s'est poursuivie en 2012. Ce processus s'est accompagné de la **préparation des procédures et des documents d'orientation visant à rendre opérationnelle la Politique environnementale.** Désormais, la CEB examine systématiquement la capacité des intermédiaires financiers à traiter les questions de développement durable. Cela est important pour gérer les risques des opérations de prêts aux programmes, car celles-ci recourent davantage aux systèmes de vigilance (*due diligence*) des intermédiaires financiers qui doivent veiller à ce que les sous-projets respectent les dispositions de la Politique environnementale de la CEB. À cette fin, la Banque exige que tous les intermédiaires financiers remplissent un questionnaire concernant leurs politiques environnementales, leurs systèmes de sauvegarde et les ressources affectées à la mise en œuvre et au suivi. Cette première phase d'évaluation se complète de visites de vérification environnementale spécifiques chez les intermédiaires financiers, le cas échéant. Le résultat du processus d'évaluation permet de classer les risques environnementaux associés à une opération de prêt particulière et d'optimiser le suivi subséquent de ces risques durant la phase de mise en œuvre.

Encourager une relation durable entre les populations et leur environnement



Dans un souci d'amélioration continue, la CEB travaille avec ses pairs (IFI et institutions européennes, par exemple) afin d'échanger et de promouvoir des bonnes pratiques, en termes de méthodes et d'outils, destinés à améliorer la pérennité des projets. Le recours à une approche commune pour le suivi du financement de la lutte contre le changement climatique en est un exemple. Cette initiative vise à améliorer et harmoniser le suivi et les comptes rendus des contributions financières aux activités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les IFI. Dans ce cadre, la CEB a lancé un exercice pilote afin de tester deux méthodes de suivi du financement de la lutte contre le changement climatique, à savoir les **"marqueurs Rio" de l'OCDE** et l'approche *MBD*. L'objectif est de faciliter l'analyse du portefeuille de projets de la CEB et de générer des données fiables et comparables en matière de financement de la lutte contre le changement climatique, qui améliorent la transparence et la redevabilité.

Une gestion durable de l'Institution

Une politique générale en matière de ressources humaines guidée par les principes et idéaux promus par le Conseil de l'Europe

I TRAVAILLER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Au sein de la CEB, la politique générale en matière de ressources humaines est guidée par les principes et idéaux promus par le Conseil de l'Europe. Le Statut du Personnel du Conseil de l'Europe demeure le texte de référence pour le Statut du Personnel de la CEB. Plusieurs adaptations ont été apportées ces dernières années afin de l'adapter aux besoins et à la nature spécifique de la Banque. Le Statut du Personnel est également complété par un code de conduite et des règles sur la protection des données personnelles. La Banque offre par ailleurs à tous ses agents un régime de pension à prestations définies, sur le modèle des Organisations coordonnées.

Stimuler le changement grâce à des projets RH innovants

Plusieurs projets de ressources humaines centrés sur le climat social au sein de la CEB et sur l'engagement du personnel ont été initiés l'année passée et ont permis de réaliser des progrès importants.

Un cabinet de conseil externe a été mandaté pour réaliser une **enquête sur l'engagement et la motivation du personnel**. L'objectif principal était de lancer un processus d'amélioration continue incitant l'encadrement et les employés à réfléchir aux priorités de l'organisation et permettant aux membres du personnel d'exprimer leur avis. Ceci, afin de prendre des mesures qui renforcent leur bien-être global, leur engagement et leur performance. Le taux de réponse s'est élevé à 76%.

L'**exercice de classification des emplois** a abouti fin 2012. Il s'agissait de déterminer la valeur ou l'importance relative d'un emploi par rapport aux rôles et responsabilités assignés. Cela permettra à la CEB de définir les évolutions de carrière.

Un autre projet de RH a consisté à sélectionner et **nommer un médiateur** chargé de la résolution informelle des conflits, en recherchant le règlement à l'amiable de tous types de différends.

La diversité des agents, une ressource précieuse de la Banque

La CEB a continué de recruter en 2012 et ses effectifs ont augmenté de 9,3% par rapport à 2011. Au 31 décembre 2012, la Banque employait 182 agents, à savoir 96 femmes (53%) et 86 hommes (47%). Le nombre de nationalités représentées au sein du personnel a augmenté, passant à 28. D'autres progrès ont été réalisés en vue de promouvoir la diversité et la Banque continue d'œuvrer à l'amélioration de la représentation des femmes aux postes de direction, ainsi qu'à la parité hommes-femmes en général. Au 31 décembre 2012, la part des femmes en charge d'activités d'étude, de conception et d'encadrement s'élevait à 46%. Le faible taux de rotation, d'environ 3%, et la longue durée de service (11 ans) permettent à la Banque de bénéficier de hauts niveaux d'expertise. Dans le même temps, la CEB s'attache à rechercher de nouveaux talents qui lui permettront de pérenniser l'accomplissement de sa mission dans les conditions appropriées.

Philosophie d'apprentissage continu

La Direction des Ressources Humaines a continué d'inviter le personnel de toutes les catégories à participer à des activités de formation, dans l'esprit du principe d'apprentissage continu. L'accent a été mis, et continuera de l'être, sur la formation au management et au leadership, ainsi que sur le coaching individuel, afin d'aider les directeurs et les responsables de départements à entretenir et renforcer leur savoir-faire et leurs compétences en matière de direction d'équipes. L'appréciation annuelle des performances vise à atteindre les objectifs collectifs de la Banque et les objectifs individuels des agents, à savoir : accroître l'efficacité de la Banque grâce à une meilleure utilisation des ressources humaines, mais aussi identifier les besoins en formation et favoriser la gestion de carrière.

Relations sociales

À l'échelle institutionnelle et afin de permettre aux membres du personnel de s'exprimer sur toutes les dispositions concernant l'application ou la modification de leur Statut, la CEB dispose de plusieurs instances de représentation du personnel. Ces instances sont au cœur des relations sociales au sein de la Banque. À l'**Assemblée générale du personnel**, tous les agents peuvent exprimer leurs opinions sur leurs conditions d'emploi et de travail. Le **Comité du personnel** représente les intérêts généraux des agents, actifs et pensionnés compris, dans les relations avec la direction de la Banque.

II GÉRER SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

L'**empreinte écologique** est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.

Cadre général

La CEB, consciente de ses responsabilités environnementales, poursuit une démarche visant à favoriser les comportements écoresponsables, et se doter des outils de pilotage appropriés.

Pour promouvoir des comportements respectueux de l'environnement, une "charte du développement durable" a été élaborée à l'attention des agents de la CEB. Elle s'accompagne d'actions d'information et de sensibilisation sur la RSE et le développement durable.

En parallèle, la CEB a mis en place plusieurs processus de recyclage des déchets et s'efforce de maîtriser, dans sa logistique courante, sa consommation de ressources naturelles, eau, papier et énergie. À ce titre, elle s'appuie notamment sur l'outil de suivi et de pilotage qu'est le bilan carbone.

Bilan carbone 2012

Pour la 3ème année consécutive, la CEB a réalisé un bilan carbone appliqué au fonctionnement et à l'activité administrative du siège — i.e. hors projets financés par la Banque. Cet exercice s'appuie désormais sur une plate-forme logicielle dédiée Greenflex/Enablon.

La méthode Bilan Carbone, développée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou organisation. Cette méthode prend en compte les émissions de GES directes et indirectes. Le bilan carbone est ainsi la première étape d'un diagnostic de type "effet de serre" et permet de visualiser les différents postes émetteurs, de les hiérarchiser avant de prioriser des actions de réduction les plus efficaces.

Mesures et résultats

Le bilan carbone se focalise sur plusieurs grands postes émetteurs, tels que la consommation d'énergie, les déplacements des agents (professionnels et domicile-travail, les consommations de papier ou encore les déchets directs. Le tableau ci-dessous compare les résultats de 2010 à 2012. **Les émissions GES de la CEB s'élèvent à 1 890 tonnes équivalent CO2 pour l'année 2012** avec un taux d'incertitude de 30% qui ne remet pas en cause la tendance des résultats. La tendance est stable, voire en diminution par rapport à 2011 (par employé). Nous constatons une baisse des consommations énergétiques et une augmentation du poste des déplacements.

Suivi et plans d'action

L'effort initié les années précédentes se poursuit par la prise en compte systématique du développement durable dans les travaux et achats importants (par exemple, en 2013, dans le remplacement du parc des imprimantes et photocopieurs). 2013 verra également, la poursuite du raccordement des locaux au réseau urbain d'énergie frigorifique de la ville de Paris, géré par la société *Climespace*, ainsi qu'une optimisation de la gestion de l'éclairage.

TABLEAU DE BORD	Variation totale	Variation par employé	Total 2012	Par employé, 2012	Total 2011	Par employé, 2011	Total 2010	Par employé, 2010
Effectifs de la Banque	6%	-	180	-	171	-	170	-
Emissions de CO2								
Emissions totales en T CO2	7%	1%	1 890	10,50	1 840	10,76	1 770	10,41
Efficacité énergétique des bâtiments								
Consommation totale de chauffage en kWh	4%	-2%	849 000	4 717	641 000	3 727	815 000	4 794
Emissions totales liées au chauffage en T CO2	4%	-1%	165	0,92	125	0,73	159	0,93
Consommation totale d'électricité en kWh	-6%	-11%	939 890	5 222	964 000	5 605	1 001 000	5 888
Emissions totales liées à l'électricité en T CO2	-6%	-11%	45	0,25	46	0,27	48	0,28
Déplacements								
Déplacements domicile-travail - km	15%	8%	1 106 121	6 145	975 990	5 674	964 642	5 674
Déplacements domicile-travail - T CO2	25%	18%	84	0,47	68	0,40	67	0,39
Déplacements professionnels - km	2%	-4%	2 567 611	14 265	2 377 633	13 823	2 514 319	14 856
Déplacements professionnels - T CO2	9%	3%	821	4,56	744	4,33	754	4,44
Papier								
Consommation totale de papier (ramettes de papier achetées) - Tonnes	0%	-6%	10	0,06	11	0,07	10	0,06
Emissions liées au total de papier (ramettes de papier achetées) - T CO2	0%	-6%	13	0,07	15	0,09	13	0,08
Déchets								
Déchets éliminés - Tonnes	11%	5%	126	0,70	115	0,67	114	0,67
Déchets éliminés - Emissions en T CO2	18%	11%	4	0,02	3,5	0,02	3,4	0,02

III INFORMER ET COMMUNIQUER

La CEB a acquis un solide capital de confiance auprès des acteurs les plus liés à son activité, à savoir ses prêteurs, ses emprunteurs et les autres organisations internationales. Dans le même temps, en tant qu'institution publique, elle se doit de rendre compte de son action dans les conditions appropriées auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

À cet effet, la Banque s'appuie sur le cadre de référence interne que constitue sa "**Politique d'information publique**", laquelle repose sur les principes de transparence, de responsabilité et d'équilibre.

L'accent est également mis sur un large éventail d'instruments de communication et leur modernisation, déployés autour du site Internet. Parmi les initiatives entreprises en 2012, la CEB s'est dotée de nouveaux outils de communication sous forme de *newsletters* électroniques, l'une à usage externe (**bulletin électronique de la CEB**), l'autre à usage interne (**Info RH**).

Communiquer avec chaque partie prenante

La politique de communication institutionnelle, qui vise à promouvoir la position originale de la CEB, est relayée par des démarches de communication opérationnelles ciblées sur chacune de ses parties prenantes. Les objectifs sont déclinés en conséquence.

Vis-à-vis de ses **actionnaires**, la communication de la Banque s'inscrit en priorité sous l'égide de la bonne gouvernance.

À destination des **acteurs très liés à son activité**, la communication de la Banque cherche à faire fructifier le capital de confiance dont elle bénéficie. Afin d'améliorer sa visibilité, la Banque a cherché en 2012 à renforcer les liens tissés avec ses partenaires du développement social. Cela s'est traduit par une intensification des contacts avec l'Union européenne, comme l'a montré la rencontre entre le Gouverneur et plusieurs Commissaires européens, ainsi que l'organisation, par la CEB, de la réunion du comité de pilotage du "Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux" (WBIF). Dans ce contexte, le **Programme régional de logement (RHP)**, initiative phare à haute valeur sociale au sein de laquelle la CEB joue un rôle éminent, mérite une attention particulière.

Au sein de l'Institution, la **communication interne** vise à promouvoir la cohésion du personnel.

Auprès du **grand public** et des représentants de la société civile, la Banque s'efforce d'apporter une réponse équilibrée au besoin d'information croissant.

Consolider la réputation de l'Institution et garantir une nécessaire transparence

La communication sur la RSE contribue très spécifiquement à l'atteinte de ces objectifs.

Communiquer sur la RSE

L'engagement de la CEB en matière de transparence et d'information sur ses activités est un engagement ferme et continu. Cela se reflète en premier lieu sur son site Internet, plus spécifiquement sur la **page dédiée à la Responsabilité Sociale d'Entreprise** et, davantage encore, dans la publication d'un rapport annuel sur la RSE, sans interruption depuis 2009.

Outre la publication d'un rapport spécifique RSE, le **Rapport annuel 2012** (Rapport du Gouverneur) a été restructuré autour de trois grandes parties, dont l'une intitulée "Gouvernance et responsabilité d'entreprise" inclut un chapitre dédié à la RSE. Ceci atteste de l'importance et de la visibilité que l'Institution accorde à ces questions.

Un effort accru de sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la RSE et du développement durable est également engagé. En font partie, une nouvelle rubrique "RSE et développement durable", intégrée à la refonte 2012 du site RH/Intranet destiné aux agents de la CEB ; l'inclusion d'un article spécifique sur le développement durable dans l'enquête annuelle de satisfaction du personnel concernant les principales fonctions de support à la Banque ; et une réunion générale d'information sur la RSE en 2013.

La communication sur la RSE passe également par un dialogue renforcé avec toutes les parties prenantes de la CEB, notamment celles qui sont par définition le plus impliquées dans ce domaine, telles que les **agences de notation extra-financière ou les investisseurs socialement responsables**. En 2012, la CEB a été notée C (prime) par *oekom research*. La Banque est consciente des progrès qui lui restent à accomplir, tout en s'efforçant d'apporter une réponse équilibrée au besoin d'information croissant de la société civile et de ses représentants.

Indicateurs GRI

Le **GRI (*Global Reporting Initiative*)** est le cadre de présentation des rapports de développement durable le plus utilisé. Les lignes directrices sont à l'usage volontaire des organisations qui souhaitent rendre compte des aspects économique, environnemental et social de leurs opérations.

Le tableau ci-dessous indique quelles parties du Rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise couvrent les différents indicateurs. La CEB s'efforce de rendre compte du plus grand nombre possible d'entre eux, sur la base de sa propre évaluation et en s'attachant en priorité aux indicateurs les plus pertinents pour son activité.

Stratégie et analyse

1.1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	La CEB et la RSE p5 (voir aussi Rapport du Gouverneur 2012)
1.2	Description des impacts, risques et opportunités majeurs	Mission et Gouvernance, p7

Profil de l'organisation

2.1	Nom de l'organisation	Mission et Gouvernance, p7
2.2	Principaux produits et/ou services et marques	Lignes d'action sectorielle et secteurs d'intervention, p10
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation avec description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et fusions	Rapport du Gouverneur 2012
2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Dernière de couverture
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes	Rapport du Gouverneur 2012
2.6	Nature du capital et forme juridique	Les actionnaires de la CEB, p6 - Mission et Gouvernance, p7
2.7	Marchés où l'organisation opère (avec répartition géographique, secteurs desservis et types de clients/ bénéficiaires)	Rapport du Gouverneur 2012
2.8	Taille de l'organisation	Données-clés, p4 - Rapport du Gouverneur 2012
2.9	Changements significatifs de la taille de la structure de l'organisation ou de son capital durant la période de reporting	Réorganisation, p8
2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting	Aucune

Paramètres du rapport

3.1	Période considérée (par exemple exercice comptable, année calendaire) pour les informations fournies	Avril 2012-Avril 2013
3.2	Date du dernier rapport publié (le cas échéant)	27 avril 2012
3.3	Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)	Annuel
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Dernière de couverture
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	Processus interne
3.6	Périmètre du rapport (pays, divisions, filiales, installations en crédit-bail, fusions, fournisseurs)	La CEB et la RSE, p3
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport	Aucune
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre et/ou d'une organisation à l'autre	Aucun
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calculs, y compris les hypothèses et techniques à l'origine des estimations appliquées au renseignement des indicateurs et autres informations figurant dans le rapport	Données et estimations internes
3.10	Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation (par exemple fusions/acquisitions, modifications de la période considérée, nature de l'activité, méthodes de mesure utilisées)	Aucune
3.11	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport	Aucun
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis dans le rapport	Information fournie dans le rapport
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation	Aucune certification externe recherchée

Gouvernance, engagements et dialogue

4.1	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance responsables de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation	Mission et Gouvernance, p7
4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif	Rapport du Gouverneur 2012
4.3	Pour les organisations ayant un système à organe unique, indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs	Rapport du Gouverneur 2012, les actionnaires de la Banque au 31 décembre 2012; page "Organes" du site web
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé)	Mission et Gouvernance, p7 Relations sociales, p15
4.5	Lien entre les rémunérations des membres du conseil d'administration (ou assimilé) et des cadres supérieurs et des cadres dirigeants (y compris les indemnités de départ) et la performance de l'organisation (y compris sociale et environnementale)	Rapport du Gouverneur 2012 - Notes aux États financiers (A.7)
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration (ou assimilé) pour éviter les conflits d'intérêt	Code de conduite, p9
4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) pour décider des orientations stratégiques de l'organisation en matière de questions économiques environnementales et sociales	Statut de la CEB
4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation sur sa performance économique, environnementale et sociale et état de leur mise en pratique	Statut de la CEB, Code de conduite, Politique environnementale, Politique de prêt et de financement de projets
4.9	Procédures définies par le conseil d'administration (ou assimilé) pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale et notamment les risques, opportunités, ainsi que le respect des normes internationales, des codes de bonne conduite et des principes	Statut de la CEB
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration (ou assimilé) notamment du point de vue économique, environnementale et social	Mission et Gouvernance, p7
4.11	Explication sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	Politique environnementale, p12
4.12	Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure en matière économique, environnementale et sociale, auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	Conformité aux bonnes pratiques et intégrité, p9
4.13	Affiliation à des associations (associations professionnelles) ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation : détient des postes au sein des organes de gouvernance, participe à des projets ou à des comités, apporte des financements dépassant la simple cotisation, ou considère sa participation comme stratégique	Un positionnement unique pour travailler ensemble, p8, page "Partenariats" du site web
4.14	Liste des groupes de parties prenantes	Rapport RSE 2012, Cartographie des parties prenantes de la CEB
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	Communiquer auprès de chaque partie prenante, p15
4.16	Démarche de ce dialogue et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes	Communiquer auprès de chaque partie prenante, p15
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec des parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport	Communiquer auprès de chaque partie prenante, p15

Approche managériale et indicateurs de performance

ÉCONOMIQUE		
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux gouvernements	Données-clés ; Rapport du Gouverneur 2012 – États financiers
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	n/a
EC3	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies	Travailler de manière responsable, p13
EC4	Subventions et aides publiques significatives reçues	Les États membres de la CEB, p6
EC5	Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels	Rapport RSE 2012, p21
EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels	Aucune
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	n/a
EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale en nature ou à titre gratuit	Lignes d'action sectorielle, p10
EC9	Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts	Évaluation dans le cycle du projet, p11

ENVIRONNEMENTAL		
EN1	Consommation de matières en poids ou en volume	Mesures et résultats, p14
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	Pas d'information
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	Information donnée par eDF
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	Mesures et résultats, p14
EN5	Énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique	Pas d'information
EN6	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré, réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives	Pas d'information
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	Gérer son empreinte écologique, p14
EN8	Volume total d'eau prélevé, par source	Marginal (eau utilisée uniquement pour le système sanitaire)
EN9	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements	n/a (voir EN8)
EN10	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	n/a (voir EN8)
EN11	Location Emplacement et superficie des terrains détenus, loués et gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	Rapport RSE 2012, p24
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	n/a (activités de bureau dans un environnement très urbain)
EN13	Habitats protégés ou restaurés	n/a (voir EN12)
EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	n/a (voir EN12)
EN15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités par niveau de risque d'extinction	n/a (voir EN12)
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	Mesures et résultats, p14
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre en poids	n/a
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	Gérer son empreinte écologique, p14
EN19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids	Négligeable (activités de bureau uniquement)
EN20	Émission de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air par type et par poids	Voir EN8
EN21	Total des rejets dans l'eau par type et par destination	Pas d'information
EN22	Masse totale de déchets, par types et par destination	Mesures et résultats, p14
EN23	Nombre total et volume de versements accidentels significatifs	Aucun
EN24	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexe I, II, III et IV ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier	Aucun
EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation	n/a (voir EN12)
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	Des financements socialement responsables, p12
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	n/a
EN28	Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires, réglementations en matière d'environnement	Aucun
EN29	Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel	Mesures et résultats, p14
EN30	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement par type	Rapport du Gouverneur 2012
SOCIAL		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	Diversité des agents, p13
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Diversité des agents, p13
LA3	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versés aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures	Travailler de manière responsable, p13; Statut du Personnel de la CEB; régime de pension

LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	Relations sociales, p13 (la CEB, en tant qu'IFI, a son propre règlement intérieur applicable à ses employés
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé de sécurité au travail	Relations sociales, p13
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par région	Pas d'information
LA8	Programme d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	Plan pandémie, Rapport RSE 2012 (p22)
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	Relations sociales, p13
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Pas d'information
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Philosophie d'apprentissage continu, p13
LA12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques	Appréciation des performances, p13
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateur de diversité	Diversité des agents, p13
LA14	Rapport du salaire de base des hommes et celui des femmes par catégorie professionnelle	Identique
DROITS DE L'HOMME		
HR1	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point	Rapport RSE 2012, p8
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle ; mesures prises	Rapport RSE 2012, p8
HR3	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droit de l'Homme applicables dans leur activité ; pourcentage de salariés formés	n/a
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	Pas d'information
HR5	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la Liberté syndicale et la négociation collective risqué d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit	Code de conduite, p9
HR6	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail	Pas d'information
HR7	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail	Pas d'information
HR8	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité	Aucun
HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones et mesures prises	Aucun
SOCIÉTÉ		
SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés	Politique environnementale, p12
SO2	Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption	Conformité aux bonnes pratiques et intégrité, p9
SO3	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation	Conformité aux bonnes pratiques et intégrité, p9
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Conformité aux bonnes pratiques et intégrité, p9
SO5	Affichage politique, participation à la formulation des politiques publiques et lobbying	n/a
SO6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays	Aucune
SO7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions	n/a
SO8	Montant des amendes significatives et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des règlementations	Aucun

RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS		
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures	n/a
PR2	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat	n/a
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information	n/a
PR4	Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes de volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat	n/a
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultat des enquêtes de satisfaction client	n/a
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainage	n/a
PR7	Nombre total d'incidents de non-conformité aux règlementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat	n/a
PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	n/a
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des règlementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	n/a

Supplément GRI sur le secteur des services financiers

FS1	Politiques assorties de composantes environnementales et sociales particulières appliquées aux secteurs d'activité	Politique environnementale, p9
FS2	Procédures d'évaluation et d'identification des risques environnementaux et sociaux dans les secteurs d'activité	Des financements socialement responsables, p11-12
FS3	Processus de surveillance de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences environnementales et sociales dont il est fait état dans les entités ou les transactions avec les clients	Des financements socialement responsables, p11-12
FS4	Processus d'amélioration des compétences du personnel relatives aux politiques environnementales et sociales appliquées aux secteurs d'activité	Notes explicatives et formation interne
FS5	Interactions avec les clients, les entités détenues et les partenaires d'affaires sur les risques et les opportunités des volets environnementaux et sociaux	Questions/réponses (reporting normalisé, questionnaires) et missions d'enquête *in situ*, p12
FS6	Pourcentage du portefeuille par région, taille pour chaque secteur d'activité	Données clés, Rapport du Gouverneur 2012
FS7	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice social par secteur d'activité et ventilé par objet	Données clés, Rapport du Gouverneur 2012
FS8	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental par secteur d'activité et ventilé par objet	Données clés, Rapport du Gouverneur 2012
FS9	Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et de procédures d'évaluation des risques	Revue *in situ* des projets sensibles au moins une fois par an, et plus au besoin
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution avec laquelle l'entreprise répondant a eu des échanges portant sur des questions environnementales et sociales	Rapport du Gouverneur 2012
FS11	Pourcentage des actifs faisant l'objet d'un filtrage/tamisage positif ou négatif en matière environnementale ou sociale	Chaque projet fait l'objet d'un screening environnemental
FS12	Politique en matière de vote appliquée aux questions environnementales ou sociales portant sur des actions dont l'entreprise répondante possède les droits de vote ou de recommandation en matière de vote	Aucune

Photos :
Couverture : © Ingram
Autres : © Ingram ; Photothèque CEB



CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
F-75116 PARIS, France

www.coebank.org
info@coebank.org

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

Composition du papier : 60% fibres recyclées et 40% fibres vierges FSC